

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY**

(Seine-Saint-Denis)

**SERVICE VOIRIE**

**OBJET :**

**Avenue Jean Jaurès, n°73 à 79 et Ancienne Cour des Marchandises.**

**Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation.**

**Arrêté abrogeant l'arrêté n°656-2020 portant sur des travaux de renouvellement d'un branchement électrique.**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté n°656-2020 en date du 30 décembre 2020, relatif à des travaux de renouvellement d'un branchement électrique, du 15 février au 26 février 2021, n°73 à 79 avenue Jean Jaurès et ancienne cour des Marchandises,

Considérant que les travaux sont reportés à la date du 19 avril au 30 avril 2021,

**ARRÊTE**

- **Article 1.** - L'arrêté n°656-2020 en date du 30 décembre 2020, est abrogé, à compter de la signature du présent arrêté.
- **Article 2.**- Toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 3.**- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.  
Le tribunal peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- **Article 4.**- Ampliation du présent arrêté sera notifiée :
  - Au Commissaire de Police,
  - Au Directeur Général des Services de la ville,
  - À l'entreprise ENEDIS DR IDF EST – AET MGPP– Vendôme 1 – 12, rue du Centre – 93160 NOISY LE GRAND,
  - À la société BIR – 38, rue Gay Lussac – 94430 CHENNEVIERES,
  - Au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis - Direction de la Voirie et des Déplacements - Service Territorial Sud - 7- 9, rue du 8 mai 1945 - 93190 LIVRY GARGAN,
  - À la ville de Villemomble,
  - À la RATP – Centre bus des Bords de Marne – 32, boulevard Galliéni – 93360 NEUILLY SUR MARNE,Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 9 février 2021.

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'Espace Public,



Valérie SILBERMANN